

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet pilote Programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Marieville, le 22 avril 2016 – La Ville de Marieville est fière d'annoncer le lancement d'un projet pilote de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie. Les citoyens désirant faire l'acquisition de ce dispositif pourront se prévaloir d'une subvention de 25 \$ par baril, sous certaines conditions. De plus, la Ville a elle aussi mis en place un dispositif spécial pour l'arrosage des plantes et fleurs avec de l'eau non potable.

« La protection de l'eau potable est notre responsabilité à tous. Plus particulièrement, en tant que Ville, nous avons le devoir de montrer l'exemple et de favoriser une utilisation responsable de cette ressource. C'est pourquoi nous sommes fiers d'annoncer que la Ville met en place un projet pilote favorisant l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie pour ses citoyens », a souligné le maire de Marieville, monsieur Gilles Delorme.

De plus, la Ville entend elle aussi faire sa part dans la protection de l'eau potable. « Si nous demandons aux citoyens de faire leur part pour l'économie de l'eau potable, nous entendons aussi montrer l'exemple. La Ville a elle-même fait l'acquisition d'un système de gouttières et d'un réservoir afin de pouvoir récupérer l'eau de pluie. Installé au service des Travaux publics, ce système d'une capacité de 1 500 gallons permettra d'utiliser de l'eau non potable pour l'arrosage des plantes et fleurs sur son territoire », a également annoncé monsieur Delorme.

La Ville de Marieville est très fière de ces deux démarches et entend poursuivre sur cette belle lancée pour mettre en place, au fil des années, d'autres initiatives collectives favorisant la protection de l'eau potable.

Les citoyens sont invités à se procurer un baril chez l'un des trois commerces locaux suivants : Rona, Home Hardware et la Coop des Montérégiennes. Sur preuve d'achat, la Ville accordera, tant qu'il y en aura, des subventions de 25 \$

par baril, par résidence. Le formulaire à compléter ainsi que tous les détails entourant ce projet se retrouve sur le site Internet de la Ville au www.ville.marieville.qc.ca.

-30-

Source : Marie-Eve Hébert
Ville de Marieville
me.hebert@ville.marieville.qc.ca
450 460-4444, poste 246